d'Aguesseau pour organes; Vauban fortifiait ses citadelles; Riquet creusait ses canaux; Perrault et Mansard construisaient ses palais, Puget, Girardon, le Poussin, le Sueur et le Brun les embellissaient; le Nôtre dessinait ses jardins; Corneille, Racine, Molière, Quinault, la Fontaine, la Bruyère. Boileau éclairaient sa raison et amusaient ses loisirs; Montausier, Bossuet, Beauvilliers, Fénélon, Huet, Fléchier, l'abbé de Fleury élevaient ses enfants. C'est avec cet auguste cortége de génies immortels que Louis XIV, appuyé sur tous ces grands hommes qu'il sut mettre et conserver à leur place, se présente aux regards de la postérité. » (MAURY.)

« A ce beau côté de Louis XIV il y a un vilain revers. Ce prince, qui fit notre patrie, pour l'administration, la force extérieure, les lettres et les arts, à peu près ce qu'elle est demeurée, écrasa le reste des libertés publiques, viola les priviléges des provinces et des cités, posa sa volonté pour règle, enrichit ses courtisans de confiscations odieuses. Il ne lui vint pas même en pensée que la liberté, la propriété, la vie de ses sujets, ne fussent pas à lui... Dans les idées du temps, ou plutôt dans les idées formées par Louis XIV, cela ne choquait point... mais ce que l'on ne sentait point alors, les générations suivantes le sentirent; l'impression du despotisme resta, et quand Louis XIV eut cessé de vivre, on en voulut à ce roi d'avoir usurpé à son profit la dignité de la nation. »

(CHATEAUBRIAND.)

CHAPITRE SIXIÈME.

LOUIS XV ET LOUIS XVI.

187. AVÉNEMENT DE LOUIS XV (1715-1774); RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS. — La mort du grand dauphin, fils de Louis XIV, et du vertueux duc de Bourgogne, son petit-fils, appelait à recueillir la succession du grand roi son arrière-petit-fils, faible enfant de cinq ans, d'une santé chancelante, mais dont l'existence n'en devenait que plus chère à la nation, consternée de la mort successive de tant de princes de la maison royale. Le duc d'Orléans, neveu de Louis XIV et premier prince du sang, était appelé par sa naissance à exercer la régence pendant la minorité du jeune roi; mais Louis XIV,

tout en appréciant ses brillantes qualités et son courage, n'avait pu s'empêcher d'être effrayé des désordres de sa conduite. Il avait donc établi par son testament un conseil de régence, à la tête duquel il s'était contenté de placer son neveu. Le lendemain de la mort du roi, le duc d'Orléans, jaloux de faire valoir son droit et de posséder le pouvoir, eut recours au Parlement, qui saisit avec empressement l'occasion de se venger de la nullité politique à laquelle il avait été réduit, en cassant le testament d'un prince si absolu pendant sa vie. Le duc d'Orléans, déclaré seul régent du royaume, récompensa le Parlement de sa déférence en lui rendant le droit, dont il était privé depuis quarante-deux ans, de faire des remontrances sur tous les actes du pouvoir dont l'enregistrement lui serait demandé.

La France, qui jouit pendant cette régence du calme le plus profond, avantage si rare pendant les minorités, n'aurait eu qu'à se louer de l'arrêt rendu par le Parlement en faveur du duc d'Orléans, si la cour du régent, encouragée par ses funestes exemples, ne fût devenue une école de dépravation qui n'eut malheureusement que trop d'influence sur les mœurs publiques. Entouré de compagnons de débauches qui se faisaient honneur du titre de *roués*, le régent choisit pour premier ministre le plus infâme de tous, *Dubois*, fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde, qui joignait aux plus honteux désordres l'effronterie la plus cynique, et qui y mit le comble en se faisant donner le chapeau de cardinal.

Dans les relations extérieures, la régence du duc d'Orléans fut généralement marquée par une politique habile. Pour déjouer les projets du ministre d'Espagne, l'ambitieux cardinal Albéroni, qui voulait faire rendre à la monarchie espagnole les provinces qu'elle avait perdues, il forma avec l'Angleterre, l'Autriche et la Hollande, le traité de la *quadruple alliance* (1718), suivi bientôt d'une guerre qui força Philippe V à renvoyer son ministre et à adhérer aux principes arrêtés par les quatre puissances. Le mariage projeté du roi avec une fille de ce prince, âgée alors (1722) de quatre ans à peine, devait resserrer l'alliance des deux familles royales.

Louis XV ayant atteint sa majorité (1723), la fit déclarer par le Parlement. Cet événement mit fin à la régence, mais non à l'administration du duc d'Orléans, que le roi conserva pour premier ministre. Il ne le fut que neuf mois. La mort, qui venait de frapper le cardinal Dubois (août 1723), l'atteignit lui-même vers la fin de la même année (décembre 1723).

Louis lui donna pour successeur le duc de Bourbon-Condé, prince aussi faible qu'altier, qui ne tarda pas à s'attirer l'animadversion générale. La jeune infante d'Espagne avait été amenée en France depuis trois ans pour être fiancée au roi; mais celui-ci lui préféra Marie Leckzinska, fille du roi de Pologne détrôné, Stanislas Leckzinski, et renvoya l'infante à son père (1725). Philippe V, irrité de l'affront fait à sa fille, déclara la guerre à Louis XV. Ainsi la France, troublée dans son administration intérieure, avait encore à soutenir une guerre étrangère, quand Louis XV exila le duc de Bourbon (1726), et supprima le titre de *premier ministre.*

188. Ministère du cardinal de Fleury. — En abolissant le titre de *premier ministre*, Louis XV avait déclaré vouloir gouverner par lui-même; mais cette tâche était au-dessus de ses forces, et il choisit immédiatement pour *principal ministre* son ancien précepteur, l'abbé de Fleury, auquel il fit donner le chapeau de cardinal, et dont les soixante-treize ans n'avaient pas refroidi l'ambition. Il sut du moins la justifier par une administration habile, toute paternelle, et dont la sagesse aurait cicatrisé les plaies de l'État, si le désordre des finances (voir le n° 191) n'eût depuis longtemps creusé l'abîme dans lequel devait s'engloutir la monarchie. Le vieux ministre sut du moins, par sa prudence, par son désintéressement et son économie, éloigner les dangers qui la menaçaient.

Son habileté arrêta aussi (1727) les hostilités qu'avait fait éclater le renvoi de l'infante d'Espagne, et prépara les succès obtenus par la France dans la guerre entreprise par Louis XV contre l'empereur d'Allemagne, Charles VI, dans l'intérêt de son beau-père Stanislas Leckzinski, rappelé au trône de Pologne. Cette guerre, soutenue avec gloire, en Allemagne, par le maréchal de Berwick, qui fut tué au siége de Philippsbourg, et en Italie par Villars et par les maréchaux de Coigny et de Broglie, se termina (1738 par le traité de *Vienne*, qui donna au roi Stanislas, en échange de la Pologne, la *Lorraine* et le *Barrois.* Après la mort de ce prince, ces provinces devaient être réunies à la France, et compléter ainsi les conquêtes du règne de Louis XIV. — La guerre venait de se rallumer en Allemagne, lorsque la mort frappa (1743) le cardinal de Fleury, qui avait conservé jusqu'à sa quatre-vingt-dixième année toutes les facultés qu'exigeaient les soins du gouvernement.

189. Guerre en Allemagne. — La guerre qui venait

d'éclater (1741) fut la plus glorieuse du règne de Louis XV. Elle eut pour cause les contestations qui s'élevèrent, au sujet de la succession de l'empereur Charles VI, entre sa fille l'archiduchesse Marie-Thérèse et l'électeur de Bavière. La France s'étant, ainsi que la Suède et l'Espagne, déclarée pour ce dernier, eut à soutenir, avec les Espagnols, les Suédois et les Bavarois, une lutte redoutable contre l'Autriche, l'Angleterre, la Sardaigne et la Russie. Louis XV pénétra, à la tête d'une nombreuse armée, dans les Pays-Bas, autrichiens, où le maréchal de Saxe, le plus habile de ses généraux, remporta la fameuse victoire de *Fontenoy* (11 mai 1745), suivie de la conquête des Pays-Bas. En parcourant le champ de bataille de Fontenoy, couvert de quinze mille ennemis tués et d'un nombre considérable de blessés, Louis XV dit au Dauphin, qui l'accompagnait : « Méditez sur cet affreux spectacle, mon » fils; qu'il vous apprenne à ne pas vous jouer de la vie de vos » sujets et à ne jamais prodiguer leur sang dans des guerres » injustes. Qu'on ait soin de tous les Français blessés comme » de mes enfants, ajouta-t-il; qu'on prenne soin même des » ennemis. » Belles paroles qui justifient le titre de *Bien-Aimé*, que les Français avaient décerné à ce prince l'année précédente, pendant la maladie qui avait failli le conduire au tombeau, et qui fit éclater dans toute la France la vive affection qu'on lui portait. De nouvelles victoires remportées à *Rocoux* (11 octobre 1746) et à *Laufeld* (2 juillet 1747) par le maréchal de Saxe, et la prise, après une héroïque défense, des forteresses de *Berg-op-Zoom* et de *Maestricht*, forcèrent les ennemis à demander la paix, qui fut signée à *Aix-la-Chapelle* (18 octobre 1748). Les brillants succès obtenus dans cette guerre se trouvèrent compensés par la destruction de la marine française aux désastreux combats du *cap Finisterre* et de *Belle-Ile*, et par un énorme accroissement de la dette publique.

Quelques années seulement séparèrent cette guerre glorieuse de la fatale *Guerre de sept ans*, qui embrasa l'Europe entière, et qui porta à l'ancienne monarchie, humiliée à la fois sur terre et sur mer, un coup dont elle ne devait pas se relever. La première rupture eut pour cause des contestations de peu d'importance, qui s'élevèrent (1755) entre la France et l'Angleterre, au sujet de leurs possessions respectives dans l'Amérique septentrionale. Bientôt après, des intrigues de cour entraînèrent la France dans une alliance avec l'Autriche la Russie et la Saxe, contre le roi de Prusse, Frédéric II, que

ses brillantes qualités et ses victoires ont fait appeler le *Grand Frédéric*. L'Angleterre et le Hanovre entrèrent dans son alliance. La cour de Louis XV, où régnaient la corruption et l'intrigue, ne sut opposer que des généraux incapables à cet habile capitaine, qui gagna sur le maréchal de Soubise (6 novembre 1757) la funeste bataille de *Rosbach*. Elle coûta la vie à dix mille Français, et fut bientôt suivie des défaites de *Crevelt* (1758) et de *Minden* (1759). Dans le même temps, l'Angleterre achevait de détruire notre marine, et nous enlevait toutes nos colonies en Amérique, en Asie et en Afrique. Au milieu de tant de désastres, trop rarement compensés par quelques succès, nous trouvons à citer, pour l'honneur de la France, l'héroïque dévouement du brave *d'Assas* (1760). Saisi par les Hanovriens, qui allaient surprendre le camp des Français, il voit toutes leurs baïonnettes croisées sur sa poitrine et prêtes à le percer s'il dit un seul mot. Fidèle à son devoir, il s'écrie : *A moi, Auvergne ! ce sont les ennemis*, et tombe percé de mille coups ; mais par ce dévouement sublime, il sauve l'armée française. Enfin, après avoir encore continué la guerre pendant trois ans, au moyen de l'alliance qu'il conclut avec l'Espagne sous le nom de *Pacte de famille*, Louis XV signa (18 février 1763) le traité de *Paris*, qui abandonnait à l'Angleterre le Canada avec les contrées voisines et le Sénégal. Par ces acquisitions et par la destruction presque complète de notre marine, la domination de l'Angleterre sur toutes les mers se trouva désormais assurée.

190. Désordre des finances. — Ces désordres, qui ruinaient la puissance de la France à l'extérieur, achevaient en même temps d'épuiser ses finances, dont le désordre remontait aux dernières années du règne de Louis XIV. Le récit des événements occasionnés par ces embarras financiers n'est pas la partie la moins importante de l'histoire du règne de Louis XV. La dette qui lui avait été léguée par son prédécesseur était hors de toute proportion avec les revenus de l'État. Elle s'élevait, comme nous l'avons dit, à deux milliards soixante-deux millions, qui portaient quatre-vingt-dix millions d'intérêt. A peine investi du pouvoir, le duc d'Orléans chercha les moyens d'alléger un si lourd fardeau. Des poursuites dirigées contre les financiers qui, sous le règne précédent, s'étaient enrichis par leurs exactions, amenèrent une réduction de cent trente-sept millions, sans diminuer beaucoup les embarras de l'État. Ce fut alors que le régent adopta (1716) un système

financier proposé par un aventurier écossais nommé *Law* (on prononce Lass). Au moyen de la création d'une banque et d'un *papier-monnaie* qui devait être reçu comme du numéraire, il promettait de rembourser les dettes de l'État, d'augmenter le revenu et de diminuer les impôts. A la banque d'escompte de Law fut jointe une compagnie de commerce ayant pour objet de mettre en valeurs les pays situés sur les rives du Mississipi (Louisiane) et du Sénégal, qu'on annonçait comme contenant d'immenses richesses ; le privilége exclusif du commerce avec la Chine et les Indes devait encore augmenter considérablement les bénéfices de l'entreprise, et par conséquent des porteurs du papier-monnaie de Law. La nation tout entière, partageant les illusions du régent, accueillit ce système avec un aveugle enthousiasme ; l'émission du papier-monnaie s'éleva à des sommes immenses ; mais les bénéfices promis ne se réalisèrent pas, et (1720) une honteuse banqueroute plongea dans la misère et le désespoir un grand nombre de familles. L'administration économe du cardinal de Fleury et une légère augmentation dans les revenus publics, seul résultat utile du système de Law, permirent à l'habile cardinal de supporter le fardeau des charges de l'État. Mais les guerres d'Allemagne et surtout les désastres de celle de Sept-Ans, joints aux prodigalités insensées du roi, avaient rendu le mal presque sans remède, lorsque le contrôle général des finances fut confié à l'abbé Terray, qui le conserva pendant les cinq dernières années du règne de Louis XV (1769-1774). L'administration de ce ministre, qu'on a résumée par ces mots : *Vol, au nom du roi, de l'argent de tous ses sujets*, ne fut en effet qu'un épouvantable brigandage, qu'une banqueroute reproduite sous toutes les formes : diminution des arrérages de tous les effets royaux, réduction des pensions payées par l'État, spoliation des grandes compagnies commerciales et même des tontines où les classes peu aisées déposaient leurs économies, réduction des rentes de l'hôtel de ville de Paris. Cette *banqueroute générale faite en détail*, comme l'avait conseillé le maréchal de Saxe, la création d'un impôt sur toutes les charges publiques, et le monopole du commerce des grains, qui causa dans toutes les provinces des souffrances inouïes, ne suffirent pourtant pas à rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, dont l'excédant annuel s'élevait encore à plus de vingt-cinq millions et demi, quand la mort du roi amena la retraite de l'abbé Terray.

191. Expulsion des Jésuites. — Les embarras finan-

ciers n'étaient pas le seul mal qui travaillait la France à l'intérieur. Les querelles religieuses qui s'étaient élevées à l'occasion du Jansénisme se perpétuèrent sous le règne de Louis XV. Persécutés par le haut clergé et par les Jésuites, les Jansénistes étaient soutenus par le Parlement. Une tentative d'assassinat dirigée par un scélérat nommé *Damiens* contre la personne même du roi, qui fut blessé d'un coup de poignard (5 janvier 1757), devint un nouveau sujet de querelle entre les deux partis; ils s'accusèrent mutuellement, mais sans pouvoir le prouver, d'avoir armé le bras de l'assassin, qui fut puni du plus affreux supplice. Les parlements, ennemis déclarés des Jésuites, ne cessaient, de leur côté, de les poursuivre avec acharnement. Enfin, ayant gagné à leur parti la marquise de Pompadour, qui exerçait un empire absolu sur l'esprit du roi, ils parvinrent à faire signer à Louis XV (1764) l'ordonnance qui chassait de France tous les membres de la Compagnie de Jésus. Quelques années plus tard (1773), le pape Clément XIV prononça l'abolition de cette société. « Quand on chassa les Jésuites, leur existence n'était plus dangereuse à l'état; on punit le passé dans le présent; cela arrive souvent parmi les hommes. Les *Lettres Provinciales* avaient ôté à la compagnie sa force morale. » (CHATEAUBRIAND.) — La société des Jésuites a été rétablie par le pape Pie VII, au commencement du dix-neuvième siècle.

192. Fin du règne de Louis XV. — L'expulsion des Jésuites avait signalé la puissance des parlements. Ces derniers avaient trouvé un auxiliaire dans le duc de Choiseul, ministre habile, dont l'administration fut marquée par plusieurs actes utiles à la France. Nous ne parlerons pas de la réunion de la *Lorraine*, préparée par Fleury, et accomplie sous le ministère de Choiseul (1766) par la mort du roi Stanislas; mais nous devons citer l'acquisition de la *Corse*, cédée (1768) l'année qui précéda la naissance de Napoléon), par la république de Gênes, à la charge de la conquérir sur les habitants armés pour défendre leur indépendance. Il ne fallut pas moins de deux ans pour triompher de leur résistance (1769). C'est encore au duc de Choiseul que la France dut une meilleure organisation des corps de l'artillerie et du génie, des développements importants donnés à nos colonies dans les Antilles, et à notre marine, qui, en moins de sept ans, répara toutes ses pertes, et put se montrer, sous le règne de Louis XVI, aussi formidable que jamais.

Cependant à la marquise de Pompadour, protectrice du duc de Choiseul, avait succédé une nouvelle favorite, sortie de la classe la plus abjecte de la société. Mme du Barry se vengea des justes mépris de toute la cour en faisant exiler le premier ministre (1770). La même disgrâce devait atteindre bientôt les parlements, dont Choiseul s'était toujours montré le protecteur. Depuis le commencement du règne de Louis XV, ces cours souveraines, et surtout le parlement de Paris, avec lequel tous les autres prétendaient ne former qu'un seul et même corps, travaillaient à faire revivre la monarchie parlementaire, et s'étaient ainsi attiré l'inimitié de la cour. Le chancelier *Maupeou* devint l'exécuteur de ses vengeances. Après une lutte très-vive et très-opiniâtre, Maupeou fit dissoudre le parlement, en exila tous les membres (1771), qu'il remplaça par des hommes dévoués à ses caprices, et osa se vanter *d'avoir tiré la couronne de la poudre du greffe.*

Mais des actes de violence ne pouvaient rendre à cette couronne un éclat qui chaque jour se ternissait davantage. Avilie au dedans par la banqueroute, dont elle acceptait l'odieuse complicité, la royauté l'était aussi au dehors par le partage de la Pologne, dont elle restait spectatrice indifférente. En apprenant cette grande iniquité politique, Louis XV s'était contenté de dire : « Si le duc de Choiseul était encore ministre, il n'en serait point ainsi. » La nation n'avait plus rien à attendre de ce prince, devenu méprisable aux yeux de tous par la conduite scandaleuse qu'il continua sans pudeur jusqu'au terme de sa vie. La multitude, en troublant ses obsèques par de sanglants outrages proférés contre sa mémoire, le punit ainsi d'avoir si mal payé la vive affection que la France lui avait témoignée trop longtemps.

Pendant que le prince et la cour non moins dépravée qui l'entourait se plongeaient dans les plus infâmes débauches, une révolution immense s'opérait dans les esprits. Les Français, qui s'étaient soumis au despotisme glorieux de Louis XIV, ne pouvaient rester courbés sous le despotisme avilissant et ignoble des favorites de Louis XV. Les idées de liberté, comprimées depuis plusieurs siècles, s'étaient fait jour de nouveau; les philosophes et les publicistes exhumaient de la poussière, où ils étaient depuis si longtemps ensevelis, les titres imprescriptibles du genre humain. Le gouvernement lui-même avait, sans le vouloir, secondé ce grand mouvement en favorisant tout ce qui pouvait contribuer aux progrès des sciences et au développement de l'esprit. Ainsi, tandis que les colléges

étaient ouverts gratuitement à la jeunesse, et que l'*Ecole militaire* était fondée pour y recevoir et pour y instruire, aux frais de l'État, cinq cents gentilshommes sans fortune, des savants étaient envoyés sous l'équateur et vers les pôles, afin de prendre les mesures propres à déterminer la forme de la terre. Et cependant il était facile de reconnaître que l'État marchait rapidement vers une dissolution prochaine et inévitable. « A voir le monarque endormi dans la volupté, des courtisans corrompus, des ministres méchants ou imbéciles, des philosophes les uns sapant la religion, les autres l'État; des nobles ou ignorants ou atteints des vices du jour; des ecclésiastiques à Paris la honte de leur ordre, dans les provinces pleins de préjugés, on eût dit une foule de manœuvres empressés à démolir un grand édifice. » (CHATEAUBRIAND.)

193. Avénement de Louis XVI (1774-1793). — Un prince de mœurs pures, un roi honnête homme, rempli des intentions les plus droites et les plus bienveillantes, succéda à son aïeul sur ce trône souillé par tant d'infamies, ébranlé déjà par de si violentes secousses. Une ère nouvelle sembla commencer pour la France avec le règne de Louis XVI, âgé de vingt ans à peine et marié depuis quatre ans (1770) à l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Antoinette, fille de l'immortelle Marie-Thérèse. Avide de l'amour de ses sujets, il s'empressa d'en mériter les bénédictions par la remise qu'il leur fit du droit de *joyeux avénement*, qui se payait à chaque changement de règne, par la suppression des *corvées*, qui furent converties en impôt pécuniaire, par la création du *Mont-de-Piété*, par l'abolition de la torture, qui était encore en usage dans la procédure criminelle, enfin, par le rappel des parlements exilés par Maupeou. Quelques années plus tard (1787), il rendit aux protestants la plénitude de leurs droits civils. Malheureusement, la bonté du cœur et la droiture des intentions ne suffisaient pas pour un règne qui commençait au milieu des circonstances les plus difficiles. La plus grave était l'impossibilité de faire face, avec les revenus existants, aux charges énormes de l'État. Louis XVI choisit des ministres qui méritèrent la confiance de la nation par les plans qu'ils proposèrent pour soulager la misère publique. Tels furent d'abord Turgot et Malesherbes; le premier, en supprimant les corvées et les droits onéreux qui gênaient l'agriculture et l'industrie, rendit la fécondité à ces deux grandes sources de la richesse des États; il créa en faveur du commerce une caisse d'escompte, origine de la Banque de France; enfin, par de sages réformes, il réussit à réaliser des économies au moyen desquelles il commença à payer les dettes énormes de l'État. Mais, pour parvenir à combler cet abîme, il fallait des ressources extraordinaires. Turgot, après avoir demandé la liberté du commerce des grains et l'abolition des jurandes et des maîtrises, qui devaient achever de rendre leur essor à l'agriculture et à l'industrie, proposa l'égale répartition des impôts, qui depuis longtemps pesaient presque exclusivement sur les classes les moins aisées. Ces plans soulevèrent contre Turgot toutes les classes privilégiées. Il fut congédié à regret par Louis XVI, qui, désolé des embarras qu'on lui suscitait de toutes parts, répétait avec douleur : « Il n'y a que moi et M. Turgot qui aimions véritablement le peuple. » Il le remplaça, dans l'administration des finances (1777), par un banquier génevois nommé *Necker*. La sage administration de ce ministre et la prudence de ses réformes commençaient à faire renaître la sécurité, lorsque la part prise par la France à un événement qui agitait alors le monde vint compliquer les difficultés de la situation.

194. Guerre d'Amérique. — Les puissantes et riches colonies anglaises de l'Amérique du Nord, irritées des vexations multipliées qu'elles avaient eues à supporter de la part de la mère-patrie, venaient de proclamer leur indépendance (1776). Leur envoyé à Paris, Benjamin Franklin, célèbre par de grandes découvertes, détermina le gouvernement français à secourir les Américains dans leur guerre contre l'Angleterre, alors l'ennemie acharnée de la France. La sage administration du duc de Choiseul et des ministres de Louis XVI avait remis notre marine sur un pied respectable. Les succès qu'elle obtint sur mer, quoique mêlés de quelques revers, et les victoires remportées sur terre par le célèbre américain Washington, secondé par Rochambeau et la Fayette, qui commandaient les troupes françaises, décidèrent le triomphe de la cause des *Etats-Unis d'Amérique*, dont l'indépendance fut reconnue par l'Angleterre (1783). La paix fut en même temps signée entre cette dernière puissance et la France, qui recouvra une partie de ses colonies en Amérique, en Afrique et en Asie.

Ce ne fut pas pour elle le seul résultat de cette guerre. En combattant sous les drapeaux de la liberté et de l'égalité, les jeunes guerriers français s'étaient eux-mêmes pris d'un vif

enthousiasme pour ces nobles sentiments. Ils rapportèrent dans un pays en proie à un malaise insupportable ces idées républicaines dans lesquelles des esprits plus ardents que réfléchis crurent trouver le remède aux maux dont il était travaillé. Ne tenant aucun compte de l'extrême diversité des mœurs, des temps et des lieux, ils s'imaginèrent qu'il était possible d'improviser dans une vieille monarchie la constitution d'une jeune république. L'expérience leur réservait un cruel démenti; mais la France paya cette expérience du plus pur de son sang.

195. ETATS-GÉNÉRAUX. — RÉVOLUTION FRANÇAISE. — La guerre d'Amérique avait eu un résultat non moins funeste pour nos finances épuisées, que Necker ne soutenait qu'à force d'emprunts. Il fallait pourtant songer à rétablir l'équilibre, depuis longtemps rompu entre les recettes et les dépenses. Obligé d'en revenir aux plans de Turgot pour l'égale répartition des impôts, Necker fut, comme son prédécesseur, renversé par les classes privilégiées, ennemies de toutes les réformes qu'il voulait introduire dans l'État. De Calonne, appelé à le remplacer (1783), convoqua (1787) une première *assemblée des notables*, qui le fit renvoyer. Son successeur, le cardinal de Brienne, proposa l'*impôt du timbre;* mais le Parlement refusa de l'enregistrer, et demanda la convocation des *Etats-généraux*. Ils n'avaient pas été réunis depuis l'année 1614; des difficultés s'élevèrent sur la proportion dans laquelle chacun des trois ordres devait y être représenté. Necker, rappelé au ministère (1788), réunit pour résoudre cette question une seconde assemblée des notables (1788). Enfin, après de longues discussions, les États-généraux de la nation furent convoqués à Versailles pour le 5 mai 1789, au nombre de douze cents membres, dont trois cents pour le clergé, trois cents pour la noblesse, et six cents pour le tiers-état, qui, après de longues discussions, avait obtenu que le nombre de ses représentants fût double de celui de chacun des deux autres ordres. Les trois ordres devaient former trois assemblées séparées.

A peine les États-généraux furent-ils réunis, que les plus vifs dissentiments éclatèrent dans leur sein; enfin (17 juin), les députés du tiers-état et une partie de ceux du clergé se forment en *Assemblée nationale* et se réunissent (20 juin) dans la *salle du Jeu de Paume*, où ils prononcent le serment de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la

France. En vain le roi vint-il lui-même (23 juin) ordonner à l'assemblée de se dissoudre; les députés du tiers-état demeurèrent sur leurs siéges, et lorsque, après le départ du roi, le grand-maître des cérémonies vint leur rappeler l'ordre qui leur avait été donné, Mirabeau lui répondit : *Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes.*

La révolution était commencée.

CHAPITRE SEPTIÈME.

NOTIONS SOMMAIRES SUR LES LETTRES, LES SCIENCES, LES ARTS ET LES MONUMENTS, SUR LA LÉGISLATION ET L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, SUR L'AGRICULTURE, LE COMMERCE ET LES COLONIES, SUR LES AGRANDISSEMENTS SUCCESSIFS DE LA FRANCE DEPUIS CLOVIS.

196. LETTRES. — La littérature d'une nation se lie intimement et nécessairement au progrès de sa langue, et par conséquent au développement politique de la nation elle-même. Cette circonstance explique la lenteur des premiers progrès de la littérature française. La conquête romaine avait introduit dans les Gaules la langue latine, qui devint dès lors celle de l'administration, et bientôt après celle de la religion. Mais indépendamment de cette langue officielle et savante, il se forma, dès cette époque, une sorte de langue barbare, qui résulta du mélange des idiomes indigènes avec la langue des conquérants. Ce fut, si l'on peut s'exprimer ainsi, le premier âge de la langue *romane*. Lorsque arriva la grande invasion du quatrième et du cinquième siècle, cette langue éprouva de nouvelles modifications, par suite du mélange des idiomes teutoniques apportés par les peuples qui prirent part à cette invasion. Ces modifications durent se continuer pendant toute l'époque où la France d'outre-Rhin se trouva en rapports constants avec l'ancienne Gaule, c'est-à-dire jusqu'au démembrement définitif de l'empire carolingien. (Voir les numéros 29 et 47 de cette histoire.) A l'époque du traité de Verdun (843) la langue *romane* était devenue, comme le prouvent les circonstances mêmes de ce traité, la langue commune de la nation. Il paraît que ce fut vers cette même époque que s'établit d'une manière définitive la distinction, qui existait sans doute déjà, entre le *roman* du nord de la Gaule, où les mots d'origine teutonique se trouvaient mêlés en grand nombre, et celui de la Gaule méridionale, qui, en Provence surtout, n'était presque uniquement qu'un latin dégénéré. Pendant la durée de l'époque féodale, c'est-à-dire du dixième au quinzième siècle, la différence devint de plus en plus marquée entre le roman proprement dit, qui resta la langue du Midi, et le *roman wallon* ou vieux français, devenu la langue du Nord. On pourrait même dire qu'il se forma alors presque autant de dialectes qu'il y avait en France de provinces. Cependant la distinction entre les deux langues continua